



## CONTEXTE

Le Service Civique est un dispositif qui permet à un **jeune de 16 à 25 ans**, quels que soient sa formation et son expérience, d'effectuer une **mission d'intérêt général** (accompagnateur, médiateur, ambassadeur) au sein, par exemple, d'une **association sportive**. Cette dernière doit être **agrée** pour pouvoir accueillir un volontaire et doit désigner un **tuteur** pour l'accompagner.

## OBJECTIF

Convaincue que la présence d'un jeune en Service Civique peut permettre à un club, un comité ou une ligue **de promouvoir le Ping, de découvrir et de mieux comprendre les attentes et besoins de leurs différents publics**, la FFTT a souhaité s'inscrire pleinement dans le dispositif Service Civique en soutenant les structures pongistes dans l'accueil de volontaires.

## COMMENT ?

### **ACTION 1 : Mise à disposition de volontaires FFTT**

Grâce à l'agrément national qu'elle a obtenu début 2019 pour une durée de 3 ans, la FFTT accueille, sur plusieurs sessions, des volontaires qu'elle met à disposition des ligues et comités dans le cadre d'un appel à candidatures « Programme Fédéral Service Civique ».

**Session 5 (actuellement) : 18 volontaires de 18 à 25 ans sur des missions de 8 mois dont l'objectif est** de sensibiliser les publics à la pratique et aux événements du tennis de table comme facteur de santé et de bien-être ou de favoriser l'accès à la pratique du tennis de table aux personnes vivant dans des territoires isolés, aux jeunes filles et aux femmes ou aux personnes en situation de handicap.

### **ACTION 2 : Accompagnement de la FFTT dans la demande d'agrément local**

La FFTT peut accompagner les structures pongistes dans leurs démarches d'accueil d'un volontaire auprès de référent Service Civique de leur DDSC (clubs et comités) ou DRJSCS (ligues) : **définition de la mission, relecture du dossier de demande d'agrément local**

## QUAND ?

**ACTION 1** : Actuellement tous les postes sont pourvus pour la cinquième session, vous pourrez de nouveau candidater à compter de Juillet 2020.

**ACTION 2** : Tout au long de l'année.

